

de l'opposition (M. Diefenbaker). Elle est si juste et droite que vous reconnaîtrez la vérité dans la pensée de Pascal: Le chef de l'opposition, il est si présomptueux qu'il voudrait être connu de toute la terre et même des gens qui viendront quand il ne sera plus; et il est si vain que l'estime de cinq ou six personnes qui l'environnent l'amuse et le contente.

J'ai attendu, monsieur le président, avant de relire ces coupures de journaux; j'attendais les fameux noms des fameuses compagnies, rien n'est sorti.

L'honorable député de Yukon aurait-il fait des déclarations trop vite? Est-ce qu'il ne se serait pas cru immunisé, ou du moins assez important, grâce au résultat de l'enquête Dorion, pour que, aujourd'hui, il ne fût plus justifié? Se serait-il ravisé? Il est facile de constater, à sa manière actuelle d'agir, que le ballon est dégonflé, et qu'avant longtemps on constatera qu'il a été le plus grand «flop» du siècle.

Je voudrais terminer par une bonne pensée de Pascal. C'est qu'au-dessus de la politique, il y a des choses qui se font d'un côté et de l'autre, sans qu'on change de côté. Il y a un individu qui demande à un autre:

Pourquoi me tuez-vous? Et l'autre de lui répondre: Eh quoi! ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau? Mon ami, si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin et cela serait injuste de vous tuer de la sorte; mais puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave, et cela est juste.

Pascal, monsieur le président.

Eh bien, monsieur le président, je me permets de parler comme je le fais, justement parce que dans une cause comme celle-là, j'aurais aimé, plutôt que d'entendre des émotions politiques et des passions échauffées, avoir une discussion raisonnable et sensible sur l'affaire, afin que nous puissions être à même de juger. Nous regrettons que cela n'ait pas été fait.

Nous allons essayer de mettre en pratique la dernière pensée de Pascal: ce n'est pas le côté qui compte, nous essaierons de ne pas être assourdis par la mouche qui bourdonne à nos oreilles, nous essaierons de juger au meilleur de notre connaissance.

● (3.50 p.m.)

[Traduction]

Le très hon. M. Pearson: Monsieur le président, le comité et la Chambre ont passé beaucoup de temps sur ce cas particulier. Cela se comprend, à mon avis, et c'est très bien ainsi, car il s'agit de questions intéressantes la sécurité nationale, de questions sur l'efficacité des mesures prises naguère ou que nous prendrons à l'avenir afin d'assurer la sécurité de l'État et la protection de notre société contre toute activité subversive. C'est bien entendu,

le premier devoir d'un gouvernement, ou une des premières fonctions d'un gouvernement, surtout pour le chef du gouvernement, c'est de s'assurer, autant que possible, de l'efficacité des mesures de sécurité.

Il s'agit ici des droits de l'homme, des droits fondamentaux d'un citoyen devant un geste injuste et même illégal de l'État. Les membres du comité, je le sais, se préoccupent des deux aspects de cette affaire très épineuse. Je voudrais dire, monsieur le président, que dernièrement le député d'York-Sud a fait au comité un exposé incisif de ces deux aspects; il s'est surtout attaché à l'un d'entre eux. Je suis conscient de la force de ses convictions et de celles des autres députés qui reprochent au gouvernement sa façon de traiter cette affaire. Je suis sensible à la vigueur de ses convictions et à sa manière de les exposer.

Je voudrais également appuyer sur ce point, monsieur le président. Bien entendu, en qualité de chef du gouvernement, j'assume la responsabilité, la principale responsabilité au sujet de toutes les mesures prises par le gouvernement dans cette affaire. Un ministre qui possède une certaine responsabilité n'agit qu'à titre de membre du gouvernement dont je suis le chef. Toute initiative prise contre le ministre vise en fait le gouvernement et doit être envisagée sous cet angle. C'est comme chef du gouvernement que j'ai parlé et que je parlerai; bien entendu, j'ai consulté le ministre de la Justice qui s'intéresse plus particulièrement à la question et qui dans d'autres circonstances aurait préféré faire cette déclaration lui-même. Mais je l'ai convaincu de me la laisser faire.

Ce cas extrêmement difficile dont j'ai parlé présente donc ces deux aspects et, monsieur le président, le second portant sur les droits de l'individu, quelque humble qu'il soit, quelque impuissant qu'il soit, me préoccupe tout autant que celui de la sécurité de la nation.

Ma préoccupation au sujet de la sécurité est celle, naturellement, d'un homme à qui incombent les responsabilités du gouvernement. Mon souci des droits humains dans l'affaire est double. C'est le souci d'un homme qui a les responsabilités du pouvoir, mais aussi celui d'un simple citoyen canadien qui croit en la liberté de l'individu, contre l'État le cas échéant. Que les membres du comité veuillent bien croire à ma sincérité sur ce point.